

ANNEXE 9 – ATTESTATION DE L'ARCHITECTE

Je soussigné atteste avoir conçu et dessiné le **bateau**,

Class40 N° : Année de conception :

Modèle : Constructeur :

conformément aux normes et règlements en vigueur, notamment aux règles de jauge de la Class40 et en particulier aux points suivants :

Dimensions :

- **Longueur** hors-tout maximale 12,19 mètres (Règles de jauge 200 et 202)
- **Bau** maximal 4,50 mètres (Règles de jauge 200 et 203)
- **Tirant d'eau** maximal 3,00 mètres (Règle de jauge 204)

Sécurité :

- Volume combiné de bouge de pont et de roof (Règle de jauge 304) =
- Volumes de flottabilité minimal en mètres cubes (Règles de jauge 305) =
- Au minimum 2 hublots sur le roof offrant une visibilité latérale « clair de glace » minimale de 0,2 mètres carrés, projetée dans un plan vertical du bateau à gîte 0° (Règle de jauge 104).

Stabilité :

- Effort en tête de **mât** lors du Test Jauge à 90° =
- **Poids** de Jauge mesuré =
- Valeur de la quête de **mat** lors du Test Jauge à 90° =
- Position des ballasts fournir un plan de répartition et de position de centre de volumes en X, Y et Z.
- Déplacement dans le cas le plus défavorable - *ISO mLA + ballasts au vent* - =
- Angle de chavirage calculé dans le cas le plus défavorable - *ISO mLA + ballasts au vent* - (Règle de jauge 100 et 300) =

Nom, date et signature